

ANNEXE 1
A LA CONVENTION N°1040C0352
PASSEE ENTRE L'ADEME ET LA C.U. MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

ANNEXE TECHNIQUE

Programme Local de Prévention des déchets
Année 1
Programme d'actions réalisé du 02/11/2011 au 1/11/2012.

1. SIX OBJECTIFS D'ACTIVITE POUR CETTE ANNEE 1

Les objectifs de l'année 1 sont des objectifs d'activité. Ainsi, pour cette première convention annuelle d'application, le bénéficiaire devra :

1. **Etablir un diagnostic initial du territoire** incluant notamment l'évaluation des principaux gisements d'évitement et de détournement, la caractérisation des déchets, le recensement des actions menées et des acteurs impliqués sur le territoire.
2. **Fixer les objectifs** de réduction opérationnels à atteindre pour chacun de ces gisements (objectifs d'impact) et les moyens à mettre en oeuvre pour réduire la quantité et la toxicité des déchets produits sur le territoire donné (objectifs d'activité).
3. **Etablir le programme de prévention**
Ce programme devra notamment comporter un plan d'actions avec au moins une action par thématique principale que sont :
 - sensibilisation des publics à la prévention des déchets
 - les actions éco-exemplaires de la collectivité
 - les actions emblématiques nationales (compostage domestique, stop pub, sacs de caisse)
 - les actions d'évitement de la production de déchets (achats éco-responsables, réparation, réemploi...)
 - les actions de prévention quantitative des déchets des entreprises ou actions de prévention qualitative¹Ce programme précisera en outre
 - les partenariats nécessaires pour animer ces actions
 - les moyens humains en charge de l'animation du programme
4. **Définir des indicateurs d'activité et d'impacts du programme et de leur méthode de mesure et les évaluer pour l'année de référence**
5. **Fournir le cadre de restitution des coûts de la prévention et de la matrice coût ADEME remplie pour l'année arrivée à échéance.**
6. **Rédiger et diffuser à l'ADEME, après validation par le comité de suivi et l'ADEME, le rapport annuel visé au point 2 de cette annexe (1 version papier et 1 version informatique).**

2. UN RAPPORT ANNUEL AU SERVICE DU SUIVI DE LA CONVENTION ET DE LA CAPITALISATION DE L'EXPERIENCE

Le bénéficiaire fournit à l'ADEME un rapport d'activité afin qu'elle puisse suivre le projet, évaluer le travail effectué et surtout capitaliser et valoriser l'expérience acquise au cours de cette année. Ce rapport devra comporter les fiches suivantes :

- 1 fiche de présentation de la structure
- 1 fiche « réalisation du diagnostic »
- 1 fiche synthétique du diagnostic

¹ Des actions de collecte séparative de déchets dangereux, hors déchets sous filière REP, peuvent entrer dans ce périmètre de programme. Elles doivent cependant être accompagnées d'une présentation des alternatives existantes en terme de réduction quantitative.

- 1 fiche « élaboration du programme »
- 1 fiche synthétique du programme
- 1 fiche de suivi par action (pour toutes les actions prévues dans le programme local). Cette fiche est un outil de pilotage interne au comité de suivi.
- 1 fiche action-résultat (pour les actions terminées dans l'année). Cette fiche de communication externe, valorise le travail réalisé par la collectivité auprès de tous les publics intéressés. Elle sera mise à disposition sur un site internet de l'ADEME)

Les modèles de ces fiches sont présentés dans cette annexe technique

En annexe au rapport annuel, devront figurer :

- 1. Le programme de prévention conforme
- 2. Copie du cadre de restitution des coûts de la prévention et la matrice coût ADEME

Ce rapport annuel constituera le rapport final. A ce titre il devra être adressé à l'ADEME au plus tard 45 jours avant la fin de la durée d'exécution de l'opération.

Par ailleurs, la fourniture de ce rapport annuel témoignera de l'atteinte des objectifs pour l'année 1 et conditionnera le versement de l'aide.

3. PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ANNEE

Echéance	Etape	Responsables
novembre 2011	<ul style="list-style-type: none"> - 1er comité de pilotage de suivi du Programme Local de Prévention pour lancement de la démarche et présentation du programme de l'année 1. - Réalisation d'une enquête d'opinion. - Réunion des groupes de travail - 1er réunion Conseil « Réduire, Réemployer Recycler » - Sensibilisation à la réduction des déchets via une campagne de communication. 	Mr OCHIER/ Direction de la Communication
décembre 2011	<ul style="list-style-type: none"> - Déploiement des composteurs sur Marseille (objectif : 1 000 début 2012) et évaluation du taux d'utilisation + test sur micro-collectif. 	Mr OCHIER
Janvier 2012	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement consultation pour accompagnement MPM dans l'élaboration de son PLP par un bureau d'étude. 	Mr OCHIER
février 2012	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des éco-ambassadeurs à la prévention 	Mr OCHIER
mars 2012	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissement du diagnostic du territoire avec appui du bureau d'études. - Réunions des groupes de travail - 2ème réunion comité de pilotage - Mise en place d'une collecte des textiles en fonction des résultats de l'étude interne de mise en oeuvre. 	Bureau d'études / / Mr OCHIER
mai 2012	<ul style="list-style-type: none"> - Fixer les objectifs de réduction opérationnels à atteindre pour chacun des gisements et les moyens à mettre en oeuvre pour réduire la quantité et la toxicité des déchets produits sur le territoire, en lien avec le bureau d'étude retenu. 	Bureau d'études / Mr OCHIER
juin 2012	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir le programme de prévention avec au moins une action par thématique principale définie par l'ADEME - 2ème réunion du Conseil « Réduire, Réemployer Recycler » 	Bureau d'études / Mr OCHIER
juillet 2012	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les indicateurs d'activité et d'impacts du programme et leur méthode de mesure. - Evaluer ces indicateurs pour l'année de référence 	Bureau d'études / Mr OCHIER
septembre 2012	<ul style="list-style-type: none"> - 3ème réunion comité de pilotage 	Mr OCHIER
octobre 2012	<ul style="list-style-type: none"> - Remplissage matrice des coûts. - Diffusion rapport annuel année 1 et présentation convention année 2 à l'ADEME - Délibération sur convention annuelle année 2 	Groupe travail Matrice / Mr OCHIER

FICHE DE PRESENTATION DE LA STRUCTURE

COORDONNEES DU PORTEUR DE PROGRAMME

Nom

Adresse :
(complète)

Téléphone :

Fax :

Email :

Site Internet :

PARTICULARITE(S) DU PORTEUR DE PROGRAMME

Statut :

Compétence(s) déchet(s) :

Caractéristique des adhérents :	-	communes soit	%
	-	EPCI soit	%
	-	Syndicat(s) soit	%
	-	autres soit	%

Modalités d'interaction avec les membres :

Modalités d'interaction avec les structures dont le porteur de programme est éventuellement membre :

SITUATION DEMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

Population : habitants

Densité : hab/km²

Dynamique d'évolution :

PARTICULARITE(S) DU TERRITOIRE

Particularités géographique, économique...

CARACTERISTIQUE DE L'EQUIPE PROJET

Nombre de personnes :

Fonction de la personne dans la structure	Fonction de la personne dans l'équipe projet	ETP sur le poste
<i>Ex : responsable environnement</i>	<i>Animateur du programme</i>	<i>0,5</i>
TOTAL		

COORDONNEES DE L'ANIMATEUR DE PROGRAMME

Nom :

Prénom :

Service :

Fonction dans l'organisme :

Téléphone :

Email :

ELU REFERENT EN CHARGE DU DOSSIER

Nom :

Prénom :

Fonction dans l'organisme :

Téléphone :

Email :

REFERENT ADEME

Nom :

Prénom :

Adresse :
(complète)

Téléphone :

Email :

REALISATION DU DIAGNOSTIC
Nom de la collectivité porteuse du programme
- Nombre d'habitants habitants-

CHIFFRES CLES pour la réalisation du diagnostic

Date de début : _____ Date de fin : _____

Engagement financier | total : €
| par habitant : €

Temps passé par les membres de l'équipe : _____ homme jour
Dont l'animateur du programme : _____ homme jour
Dont l'élu référent : _____ homme jour

MODALITES DE REALISATION

Tâche/Étape	Mode de réalisation	Mode de suivi
<i>Ex : Identification des acteurs relais</i>	<i>Prestation</i>	<i>Suivi quotidien par l'animateur de programme – Validation par le COPIL diagnostic</i>

PARTENAIRES MOBILISES pour la réalisation du diagnostic

Partenaire	Nature du partenariat				
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
<i>Ex : ADEME</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

AMPLEUR DE LA PARTICIPATION DE LA POPULATION dans la réalisation du diagnostic

	la collectivité	acteurs du territoire	la population
Information de/des	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enquête auprès de/des	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Groupe de travail constitué de/des	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Instance participative constitué de/des	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ET SI C'ETAIT A REFAIRE...

Nous referions :

Nous ne referions pas :

FICHE SYNTHETIQUE DU DIAGNOSTIC
Nom de la collectivité porteuse du programme
- Nombre d'habitants habitants-

ETAT DU TERRITOIRE CONCERNANT LA PREVENTION au moment du diagnostic

- Programmes de prévention existants sur le territoire
- Territoire ayant **déjà engagé des actions** de prévention hors programme structuré
- Territoire n'ayant engagé aucune action de prévention mais **sachant définir la prévention**
- Territoire n'ayant engagé aucune action de prévention et **ne sachant pas définir la prévention**

EVALUATION DES PRINCIPAUX GISEMENT D'EVITEMENT ET DE DETOURNEMENT

Gisement	Mode de calcul de l'évitement	Tonnage initial	Potentiel d'évitement	
			en tonne	en Kg/hab

ACTEURS RELAIS IDENTIFIES (y compris au sein de la collectivité : animateurs environnement, ambassadeurs du tri...)

Acteurs	Relais au niveau de...

EVENEMENTS CLES SUR LE TERRITOIRE pouvant donner lieu à des actions/communication sur la prévention (ex : salon annuel...)

Évènements	Période/mois de l'évènement

CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC

Atouts (facteurs internes)	Freins (facteurs internes)
Opportunités (facteurs externes)	Menaces (facteurs externes)

ELABORATION DU PROGRAMME
Nom de la collectivité porteuse du programme
- Nombre d'habitants :

CHIFFRES CLES pour l'élaboration du programme

Date de début :		Date de fin :	
Engagement financier	total :	€	
	par habitant :	€	
Temps passé par les membres de l'équipe :		homme jour	
	Dont l'animateur de plan :	homme jour	
	Dont l' élu référent :	homme jour	

MODALITES DE REALISATION

Tâche/Étape	Mode de réalisation	Mode de suivi
<i>Ex : définition des indicateurs</i>	<i>Prestation</i>	<i>Suivi quotidien par l'animateur de programme – Validation par le COPIL diagnostic</i>

PARTENAIRES MOBILISES pour l'élaboration du programme

Partenaire	Nature du partenariat				
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
<i>Ex : ADEME</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

AMPLEUR DE LA PARTICIPATION DE LA POPULATION dans l'élaboration du programme

	la collectivité	acteurs du territoire	la population
Information de/des	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enquête auprès de/des	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Groupe de travail constitué de/des	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Instance participative constitué de/des	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PROJETS DE TERRITOIRE PRIS EN COMPTE

Type de projet	Échelle				
	europ.	nationale	régionale	dépt.	locale
<i>Ex : AGENDA 21 CC de Noname</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>				
	<input type="checkbox"/>				
	<input type="checkbox"/>				

ET SI C'ETAIT A REFAIRE...

Nous referions :

Nous ne referions pas :

FICHE SYNTHETIQUE DU PROGRAMME
Nom de la collectivité porteuse du programme
 - Nombre d'habitants habitants-

CONTEXTE

Démarches préalables en terme de prévention des déchets :

- Aucune action
- Quelques actions non ordonnées
- Programme

PARTENAIRES MOBILISES sur l'**ensemble** de la réalisation du programme

Partenaire	Nature du partenariat				
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
<i>Ex : ADEME</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Description :</i>				
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Description :</i>				
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Description :</i>				
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Description :</i>				

INDICATEURS ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Méthode de mesure	Année de référence	Objectifs				
				année 1	année 2	année 3	année 4	année 5
Indicateurs et objectifs d'activités	Indicateurs de moyens							
	Tableau d'avancement du programme							
Indicateurs et objectifs d'impact	Indicateurs de changements de comportements							
	Indicateurs des quantités de déchets évités							
	Baisse de la production d'OMA	%						7

ACTIONS PLANIFIEES

N°	Action	Planning prévisionnel					Budget	Prorata du temps de l'équipe projet
		2009	2010	2011	2012	2013		
Ex:1	Distribution des autocollants STOP PUB auprès des particuliers						10000€	05 %
1							€	%
2							€	%
3							€	%
4							€	%
5							€	%
6							€	%
7							€	%
8							€	%
9							€	%
10							€	%
11							€	%
TOTAL							€	100 %
Moyenne par action							€	-
Moyenne par habitant							€	-

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION

Enoncé de l'intitulé de l'action

(Action n°)

Action portée par : **Nom de la collectivité porteuse de l'action** - Nombre
d'habitants habitants-
Programme de prévention de : **Nom de la collectivité porteuse du programme**

Action en cours

Action projetée

Action réalisée

(date de début effectif)

(date de début prévisionnel)

(date de fin)

I. DESCRIPTIF DE L'ACTION

Texte libre (de quoi s'agit-il? qui est concerné? où cela se produit-il? quand? de quelle manière? pourquoi?)

II. OBJECTIFS DE L'ACTION

III. INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

III.1 Indicateur de moyens						
Libellé de l'indicateur					Unité de mesure	
Année	20	20	20	20	20	20
Objectif	-					
Résultat						

III.2 Indicateurs de réalisation						
Libellé de l'indicateur					Unité de mesure	
Année	20	20	20	20	20	20
Objectif	-					
Résultat						

III.3 Indicateurs de participation						
Libellé de l'indicateur					Unité de mesure	
Année	20	20	20	20	20	20
Objectif	-					
Résultat						

III.4 Indicateurs de quantités de déchets évités						
Libellé de l'indicateur					Unité de mesure	
Année	20	20	20	20	20	20
Objectif	-					
Résultat						

IV. ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étape	Réalisation prévisionnelle/effective (mois/année)	Remarque(s)

V. PARTENAIRES MOBILISES

Partenaire	Nature du partenariat				
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
<i>Ex : ADEME</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Description :</i>				
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Description :</i>				
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Description :</i>				
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Description :</i>				

VI. MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
<i>Ex : réunions d'information</i>	<i>Affiches</i>	<i>Journal de la structure</i>

VII. ET SI C'ETAIT A REFAIRE...

Nous referions :

Nous ne referions pas :

VIII. COORDONNEES DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'ACTION
(si différente de la structure porteuse du programme)

Nom / Sigle :

Compétences déchets exercées :

Adresse :
(complète)

Téléphone :

Fax :

Email :

Site Internet :

IX. COORDONNEES DE L'ANIMATEUR DE L'ACTION
(si différent de l'animateur du programme)

Nom :

Prénom :

Service :

Fonction dans l'organisme :

Téléphone :

Email :

Date de l'ancienne fiche :
Date d'actualisation de la fiche :



Nom de l'action

Nom de l'acteur

Adresse de l'acteur

Site internet : www.smvo.fr

Lien vers SINOE : <http://www.sinoe.org/exploitgeneassistee/consultActeurService/consultActeur.php?IDACT=280&MODE=SEUL>

Contact : Prénom Nom – Fonction

Tél :

– Fax :

– mail : nom@adresse

Illustration (photo, ...)

Cette opération s'inscrit dans un [choisir : programme de prévention des déchets, plan de prévention des déchets, contrat d'objectif territorial]

Contexte

(Correspondance avec la rubrique «(I) » de la fiche « suivi de l'action » demandé dans le rapport annuel à fournir à l'ADEME dans les contrats plan et programme de prévention – Vous pouvez faire un copier-coller des éléments diffusables les plus significatifs)

(Correspondance avec la rubrique «III-4 »)

Objectifs recherchés / Résultats obtenus (II)

Objectifs

(Correspondance avec la rubrique «II»)

Résultats qualitatifs obtenus : (III.3)

(Correspondance avec la rubrique «III.3»)

Résultats quantitatifs obtenus :(III.4)

Mise en œuvre (IV et III.2)

Planning/déroulement :

(Correspondance avec la rubrique «IV et III.2»)

(Correspondance avec la rubrique « V»)

Moyens humains : (III.1)

(Correspondance avec la rubrique «III.1»)

Reproductibilité / Originalité / Recommandations éventuelles : (VII)

(Correspondance avec la rubrique «VII»)

Moyens financiers :

(Correspondance avec la rubrique «III.1»)

Dernière actualisation de la fiche :

Moyens techniques :

(Correspondance avec la rubrique «III.1»)

Partenaires mobilisés : (V)

Annexe 1 10 40 C0352 – MPM

15/15

Numéro : 1040C0352
Montant : 818 843,40 euros

CONVENTION DE FINANCEMENT

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Notification du :

Entre :

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, régi par les articles L131-3 à L131-7 et R131-1 à R131-26 du code de l'environnement
ayant son siège social : 20, avenue du Grésillé - BP 90406 - 49004 ANGERS CEDEX 01
inscrite au registre du commerce d'Angers sous le n° 385 290 309
représentée par Monsieur Philippe VAN DE MAELE
agissant en qualité de Président

désignée ci-après par "**l'ADEME**"

d'une part,

Et

COMMUNAUTÉ URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE, Communauté urbaine

Les Docks - Atrium 10.7 - BP 48014 - 13000 - MARSEILLE

SIRET n° 24130039100018

Représentant : Monsieur Eugène CASELLI

Agissant en qualité de Président

ci-après désigné par « le bénéficiaire »

d'autre part

Vu les règles générales d'attribution et de versement des aides financières de l'ADEME adoptées par son Conseil d'administration en date du 17/04/2008 et disponibles sur le site internet de l'ADEME à l'adresse suivante www.ademe.fr,

Vu la demande d'aide présentée par le bénéficiaire en date du 25/05/2011,

Vu l'avis favorable en date du 20/09/2011, C.R.A PACA,

Vu l'accord cadre 1040A0011 - 2011- 2016- Accord Cadre de partenariat - Programme local de prévention des déchets - 2011 - 2016 sur le territoire de Marseille Provence Metropole,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'ADEME n° 09-5-4 du 7 octobre 2009 relative au dispositif d'aides à la décision, modifiée par la délibération n° 10-2-6 du 28 avril 2010, modifiée par la délibération n° 10-3-4 du 30 juin 2010,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de définir les caractéristiques de l'opération envisagée et de fixer le montant, ainsi que les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière accordée au bénéficiaire par l'ADEME.

ARTICLE 2 – DEFINITION DE L'OPERATION

L'opération envisagée est la suivante :

Mise en oeuvre d'un programme local de prévention des déchets sur le territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Année 1

Le détail technique de cette opération figure en annexe 1 (annexe technique) à la présente convention qui en constitue de ce fait partie intégrante.

ARTICLE 3 – DUREE D'EXECUTION

La durée d'exécution de l'opération ainsi envisagée sera de 13 mois à compter de la date de notification figurant en tête de la présente convention.

Le rapport final devra être adressé à l'ADEME au plus tard quarante cinq (45) jours avant la fin de la durée d'exécution.

ARTICLE 4 – COUT TOTAL ET DEPENSES ELIGIBLES

Le montant des dépenses éligibles est fixé à 2 079 478,00 euros. Le détail estimatif du coût total et des dépenses éligibles figure en annexe 2 (annexe financière) à la présente convention qui en constitue de ce fait partie intégrante.

ARTICLE 5 – NATURE ET MONTANT DE L'AIDE ATTRIBUEE

L'aide attribuée est une subvention d'un montant de 818 843,40 euros dont les modalités de calcul sont définies en annexe financière précitée.

L'aide ainsi accordée entre dans le champ d'application de la TVA du fait de l'existence d'un lien direct et l'ADEME est co-propriétaire des résultats.

ARTICLE 6 – MODALITES DE VERSEMENT

Le montant fixé en 5 ci-dessus sera versé au bénéficiaire par l'ADEME selon les modalités définies en annexe financière et conformément aux dispositions définies à l'article 6.2.2 des règles générales précitées.

ARTICLE 7 – CONDITIONS DE VERSEMENT

Le versement sera effectué sur le compte bancaire ouvert au nom du bénéficiaire :

Titulaire du compte : RECETTE FINANCIERE

Code Banque : 30001

Code Guichet : 00512

N° du Compte : 0000H050018

Clé RIB : 49

Nom de la Banque : BANQUE DE FRANCE

Adresse de la Banque : MARSEILLE

ARTICLE 8 – REGLES GENERALES D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT DES AIDES FINANCIERES DE L'ADEME

Les règles générales et leurs annexes, visées ci-dessus, s'appliquent à la présente convention et le bénéficiaire est réputé en avoir pris connaissance et y avoir adhéré, notamment concernant les dispositions particulières décrites au point 2 de l'annexe 2.

Fait en trois exemplaires originaux,
A MARSEILLE ,

Pour le « Bénéficiaire »
(Nom, Qualité, cachet)

Pour « l'ADEME »,

ANNEXE 2
A LA CONVENTION N°1040C0352
PASSEE ENTRE L'ADEME ET LA C.U. MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

ANNEXE FINANCIERE

Programme Local de Prévention des déchets
Année 1
Programme d'actions réalisé du 02/11/2011 au 1/11/2012

1 - COUT TOTAL ET DEPENSES ELIGIBLES

Conformément au dispositif d'aide aux programmes locaux de prévention voté par le Conseil d'administration de l'ADEME le 7 octobre 2009, les dépenses éligibles sont évaluées par le coût moyen estimé d'un programme local de prévention, soit 2 euros par an et par habitant.

Le montant des dépenses éligibles est évalué à 2 079 478,00 euros..

2 - MODALITES DE CALCUL DE L'AIDE

La population servant de base au calcul est la population INSEE, soit pour le territoire 1 039 739 habitants

L'aide aux programmes locaux de prévention est une aide forfaitaire maximale à l'habitant calculée selon le barème par tranches dégressives suivant :

- 30 000 hab : 1,5 €/hab/an
- de 30 001 à 300 000 hab : 1€/hab/an
- de 300 001 à 600 000 hab : 0,8 €/hab/an
- > 600 000 hab : 0,6 €/hab/an

Calcul par tranche de l'aide :

Tranche	Nombre d'habitants sur le territoire du bénéficiaire	Aide à l'habitant	Aide par tranche
		en euros	en euros
• 30 000 hab	30 000	1,5	45 000,00
30 001 à 300 000 hab	270 000	1,0	270 000,00
300 001 à 600 000 hab	300 000	0,8	240 000,00
> 600 000 hab	439 739	0,6	263 843,40
TOTAL	1 039 739	-	818 843,40

Pour la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole le montant en euros de l'aide forfaitaire est de : 818 843,40 euros.

3 – TAUX DE L'AVANCE

Le taux d'avance attribué au bénéficiaire est fixé à 50% du montant de l'aide apportée par l'ADEME.

4 – MODALITES DE VERSEMENT

En application de l'article « modalités de versement » de la convention et conformément à l'article 6.2.2 des règles générales d'attribution et de versement des aides financières de l'ADEME, les versements seront effectués de la façon suivante

- une avance , soit 409 421,70 euros
- le solde à la remise à l'ADEME des documents précisés en annexe 1 de la présente convention, permettant d'attester l'atteinte des objectifs d'activités de la première année.

Si les objectifs ne sont pas atteints, les partenaires se concerteront pour en apprécier les raisons et, le cas échéant, envisageront une prolongation de la présente convention.

5 - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses éligibles	Aide forfaitaire de l'ADEME	Taux d'Aide s/ dépenses éligibles
2 079 478 euros	818 843,40 euros	39,38%

6 - MODALITES DE RAPPEL DES SOMMES VERSEES EN CAS DE NON ATTEINTE DES OBJECTIFS PAR LA COMMUNAUTE URBAINE M.P.M.

En cas de non atteinte des objectifs définis dans l'annexe technique dans les 5 années suivant la notification de la présente convention, l'ADEME se réserve la possibilité de procéder au rappel des sommes versées au titre de cette convention.